

Lorsqu'une infraction est commise dans un contexte international (trafic illicite de stupéfiants, traite des êtres humains, corruption transnationale, blanchiment d'argent), le droit pénal international doit déterminer quel Etat sera compétent pour juger les auteurs et comment l'entraide policière et judiciaire interétatique s'organise pour qu'un procès puisse se tenir dans les meilleures conditions malgré l'éclatement géographique de l'affaire. Par ailleurs le droit international pénal se soucie de définir des infractions harmonisées au niveau international et, pour certaines (génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre), d'en assurer la répression par la Cour pénale internationale.